

Gestion intégrée des sports de nature sur le littoral

OCTOBRE 2015 - N° 110

Le troisième colloque national des aires marines protégées s'est tenu à Brest du 6 au 8 octobre 2015. Les deux précédentes éditions étaient consacrées à l'élaboration de la stratégie nationale pour les aires marines protégées et à la désignation de nouveaux sites ; celle-ci a été tournée vers leur gestion. Les thèmes des ateliers ont été sélectionnés à la suite d'un appel à contributions. L'objectif de ces ateliers est de produire des recommandations pratiques pour une bonne gestion des aires marines protégées. Ce colloque est l'occasion de mettre en valeur le partenariat entre le réseau des sports de nature - représenté par le Pôle Ressources National des Sports de Nature (PRNSN) - et l'Agence des aires marines protégées, et plus généralement les gestionnaires de ces aires marines.

Depuis 2007, ce partenariat s'est traduit en actions concrètes : collaboration à travers les travaux du Groupe ressources littoral du PRNSN (animé par l'École nationale de voile et des sports nautiques), montage d'un dossier de candidature dans le cadre du programme européen LIFE, mise en place d'un Diagnostic territorial approfondi sur les territoires du Parc naturel marin des Estuaires Picards et de la Mer d'Opale, interventions dans les formations de cadres, travail sur les médias

appropriés aux sportifs de nature, implication dans de nombreux projets avec la Fédération française de vol libre, la Fédération française d'études et de sports sous-marins, l'École des Glénans, implication dans réseau Eco-Nav, etc.

LE POINT DE VUE



Laurent Germain

CHARGÉ DE MISSION AUPRÈS
DU DIRECTEUR DE L'AGENCE DES
AIRES MARINES PROTÉGÉES

La collaboration des acteurs au sein de ce groupe est constructive, même s'il existe des questions épineuses telles que les compétitions de jets ski, le requin à la Réunion, la compatibilité de la pratique sportive avec la dimension de protection des espaces. Le PRNSN a pris part à l'organisation du colloque, ce dont nous nous félicitons en tant qu'organisateur. À titre d'exemple, le

Groupe ressources littoral et un gestionnaire de site Natura 2000 animent l'atelier consacré à la gestion intégrée et loisirs récréatifs. Le but de cet atelier est de faire évoluer la méthode de gestion des AMP pour associer les pratiquants sportifs, dès la définition des enjeux. Le ministère chargé des sports s'est aussi positionné en référent pour l'État et va suivre plusieurs ateliers.

Chemin faisant, cela marque un changement important de paradigme : la pratique sportive n'est plus considérée comme antagoniste à la protection de la nature (et accessoirement à d'autres secteurs d'activités qui occupent l'espace littoral et marin). Elle est désormais partie prenante de la décision de gestion du bien commun qu'est l'espace protégé. Cela correspond aussi à un changement d'échelle pour les AMP qui sont passées de petites superficies très protégées et monoobjectif à de vastes écosystèmes, forcément multiacteurs et multiobjectifs.

Malgré une représentation des sports de nature au sein des comités de gestion parfois encore trop faible au regard des enjeux socioéconomiques, la participation active et constructive des représentants compense ce relatif déséquilibre.

Les sports de nature associés au changement dans les aires marines protégées

Les activités de loisirs et les sports de nature se sont fortement développés et diversifiés sur le littoral ces dernières décennies. De manière concomitante, le réseau des aires marines protégées s'est structuré sur de nombreux espaces et sites de pratique. Dans ce contexte, la gestion raisonnée des pratiques, c'est-à-dire respectueuse des habitats et des espèces sensibles, est apparue comme un enjeu pour les gestionnaires des aires marines protégées et les acteurs du sport.

Les aires marines protégées de quoi s'agit-il ?

Les Aires Marines Protégées (AMP)¹ sont créées en fonction de finalités, dont la conservation de la biodiversité (habitats et espèces), communes à tous ces espaces. Les parcs naturels marins, les parcs nationaux ou les sites du Conservatoire du littoral peuvent également soutenir le développement des activités humaines dans le respect de la protection des enjeux de biodiversité. Les sports et loisirs de nature, de par la diversité de leurs pratiques et leur présence dans de nombreuses AMP, sont directement concernés par ce double enjeu. L'Agence des aires marines protégées, chargée de l'animation du réseau des AMP, a placé son action au cœur de ces enjeux.

Un lieu privilégié pour la concertation

La majorité des AMP possèdent des instances de concertation dont le rôle est de représenter les acteurs du territoire (État, collectivités territoriales, associations de protection de l'environnement, scientifiques, usagers professionnels et de loisirs) et de les associer à la gestion. Citons, par exemple, le comité de pilotage des sites Natura 2000 qui élabore le document d'objectifs, le conseil de gestion des parcs naturels marins qui produit le plan de gestion ou encore le comité de gestion sur les sites du Conservatoire du littoral.

Ce lieu de concertation est un espace privilégié de rencontre entre acteurs (usagers, gestionnaires, services de l'État, etc.). Il permet d'échanger sur des enjeux spécifiques, de résoudre des conflits potentiels, d'envisager des solutions communes et de prendre des décisions. À ce titre, se pose la question de la représentation des pratiquants auto-organisés qui constituent la part la plus importante des sportifs de nature. En effet, par définition, ceux-ci ne peuvent pas être représentés dans les instances de concertation.

Les modes de gestion au sein d'une AMP sont multiples et peuvent théoriquement aller de la simple information aux usagers jusqu'à l'autogestion par les acteurs locaux. Un type d'aire marine protégée est défini, entre autres, par son niveau de gouvernance. Généralement, le gestionnaire d'AMP cherche à aller vers plus de responsabilisation des acteurs locaux, parce qu'on protège mieux ce dont on se sent responsable. De plus, le fait que les décisions puissent être prises en présence de toutes les parties prenantes favorise la construction d'une culture commune et permet un partage des risques liés à la gestion, ainsi qu'une amélioration du management des conflits. Une analyse fine du système d'acteurs est alors nécessaire pour identifier comment impliquer et responsabiliser au mieux les acteurs locaux.

Favoriser le processus de concertation visant au changement

L'activité humaine telle que la pratique d'un sport de nature peut dans certaines situations avoir un effet négatif sur les habitats et les espèces (piétinement d'herbiers ou ancrage, espèces dérangées en période de nidification...). Mais les sportifs de nature sont aussi acteurs de la préservation de leur environnement de pratique et font évoluer positivement sa qualité écologique. La création du processus de changement que nous avons choisi d'illustrer est tirée de la méthode développée par [l'organisation non gouvernementale américaine RARE](#).

Cette méthodologie est reprise dans le cadre du [projet Life+ Pêche à pied de loisir](#) cordonné par l'AAMP sur onze territoires pilotes de 2013 à 2017. Ce projet a pour objet d'accompagner les pêcheurs à pied récréatifs pour préserver leur activité de pêche dans le respect des estrans. Ses objectifs sont de :

- créer les outils de gouvernance ;
- transmettre les bonnes pratiques ;
- caractériser l'activité et identifier les effets sur les milieux ;
- participer aux plans de gestion des AMP ;
- participer à l'harmonisation des réglementations.

1. Lettre du réseau national des sports de nature, n° 62, déc. 2010 (PDF, 1,4 Mo)

ACTUALITÉ

Les plongeurs au service de la protection du milieu marin

À l'occasion de l'édition 2015 de la manifestation *Des espèces qui comptent !*, le Parc national des Calanques et le comité départemental des Bouches-du-Rhône de la Fédération française d'études et de sports sous-marins ont officialisé, par la signature d'une convention, leur partenariat pour la protection, la participation des pratiquants à la connaissance et la valorisation du milieu marin du Parc.

www.calanques-parcnational.fr

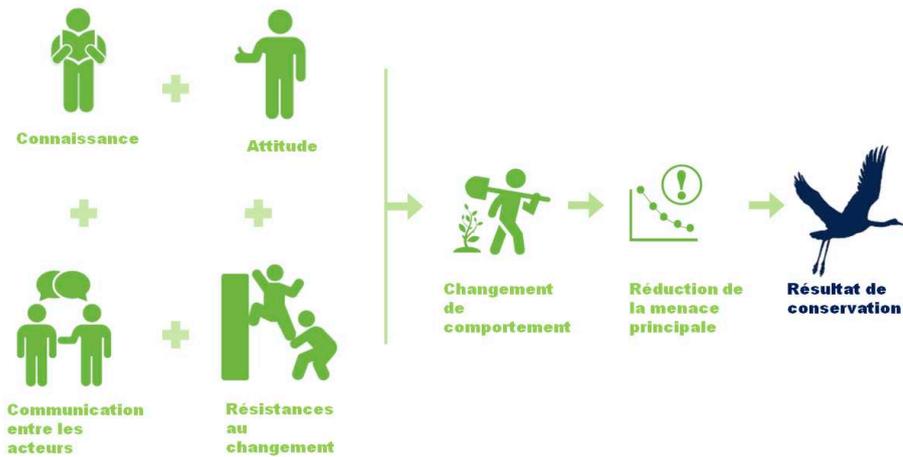
ACTUALITÉ

Assises nationales des métiers du sport et de l'animation

Les Assises nationales des métiers du sport et de l'animation se sont déroulées les 14 et 15 septembre 2015 au CREPS PACA (site d'Aix-en-Provence). Développer ensemble l'emploi et la formation au cœur des territoires, tel est le thème sur lequel plus de 250 personnes ont échangé et travaillé. La présence de Thierry Braillard, secrétaire d'État aux Sports, a permis de rappeler, au regard du potentiel d'emploi à développer dans les champs du sport et de l'animation, la priorité que constitue l'emploi pour le Gouvernement.

De nombreux acteurs du réseau des sports de nature ont participé aux ateliers. Ce secteur a souvent été cité pour sa dynamique d'emploi à la croisée du sport et du tourisme, en particulier dans l'atelier relatifs aux pluriquelifications. Parmi toutes les « familles » d'éducateurs sportifs, celle des sports de nature compte le plus grand nombre de diplômés (soit en moyenne 1,33 qualification sportive professionnelle par moniteur sport de nature).

www.creps-paca.sports.gouv.fr



Cette expérimentation pourrait être étendue à la question des sports de nature en milieu littoral, en particulier sur la responsabilisation des pratiquants (encadrés et auto-organisés).

Six phases permettent d'associer les sportifs de nature à la conservation des AMP :

1. Engager les acteurs locaux en les faisant participer à l'analyse de leur réseau local et des implications et enjeux de chacun ;

2. Comprendre son site afin de définir avec les acteurs et les experts locaux l'emprise géographique, les habitats ou espèces ciblées, les menaces directes, les facteurs qui y contribuent, les pratiques de sports de nature et leurs effets, les relations entre les facteurs, les menaces et les cibles de conservation ;

3. Hiérarchiser les incidences potentielles liées aux sports de nature sur les habitats et les espèces ;

4. Analyser les modalités de pratique qui génèrent des incidences réelles sur les milieux et les espèces ;

5. Créer son processus de changement selon les publics cibles en s'appuyant sur sept étapes (cf. illustration). Cette phase est illustrée par l'expérience menée dans le Parc national des Calanques (lire p. 4) ;

6. Mesurer l'efficacité, en faisant correspondre le schéma précédent et les retours de l'ensemble des acteurs de la démarche.

L'AAMP, le PRNSN et l'École nationale de voile et des sports nautiques ont mené un projet de recensement des outils et bonnes pratiques. Ce projet a permis d'identifier une quinzaine d'expériences. Les fiches seront disponibles prochainement.

Lors du colloque des AMP d'octobre 2015, ces différentes étapes ont été présentées précisément dans le cadre de l'atelier consacré aux sports et loisirs de nature. L'intégration et la prise en compte des acteurs des sports et loisirs de nature, tout comme l'ensemble des usagers du territoire de l'AMP au sein des instances de concertation ainsi que sur les différentes étapes du projet, permettent d'envisager les usagers non plus comme de simples utilisateurs de l'espace mais comme des acteurs de la gestion du territoire. Cela donne la possibilité au gestionnaire de l'AMP de mener une véritable gouvernance participative source d'engagement dans des objectifs partagés.

EN SAVOIR PLUS

[Contacter le PRNSN](#)

[Carte des aires marines protégées](#)

[Aires Marines protégées](#)

FORMATION

Un diplôme d'expert en sports de nature

L'Institut National du Sport, de l'Expertise et de la Performance (INSEP), en étroite relation avec le Pôle ressources national des sports de nature, a ouvert une spécificité « sports de nature » du diplôme Executive Master Chef de Projet Sport (EMCPS). Les entrées sont possibles tout au long de l'année, et ce dès la fin 2015. À cet effet, le premier jury d'admission se réunira le 12 novembre 2015.

www.insep.fr

AGENDA

27 au 30 octobre 2015, La Ciotat (Bouches-du-Rhône)

Formation Guide de territoire nautique

www.cpie-coteprovencale.org

ACTUALITÉ

Développement des sports de nature sur le massif du Jura

Conformément aux objectifs de la convention interrégionale de massif du Jura, signée le 3 juillet 2015 entre l'État et les régions Rhône-Alpes et Franche-Comté, un appel à manifestation d'intérêt est lancé pour les territoires du massif. Il vise à développer une offre locale de loisirs et touristique de qualité, structurée et rationalisée à l'échelle du massif autour de la pratique des sports de nature (et de l'itinérance) dans une logique « quatre saisons ». Cette démarche s'inscrit dans l'axe relatif à l'adaptation des activités économiques du massif au changement climatique, en cohérence avec les objectifs du contrat de destination de la marque Montagnes du Jura. Il vise également à conforter la place et le rôle des sports de nature dans un parcours éducatif, dans la préservation et la qualité de l'environnement, dans l'excellence et le rayonnement sportif des territoires du massif du Jura.

www.franche-comte.drjscs.gouv.fr

L'EXPÉRIENCE

Pratiquants de sports de nature, acteurs de la conservation des milieux du Parc national des Calanques



ÉCHELLE TERRITORIALE

Locale



STRUCTURE PORTEUSE DU PROJET

Commission environnement et biologie subaquatique des Bouches-du-Rhône de la FFESSM



ENJEUX

Développement des territoires par les sports de nature
Éducation par les sports de nature

En 2003, avec l'appui du comité départemental des Bouches-du-Rhône (CODEP 13) de la Fédération Française d'Études et de Sports Sous-Marins (FFESSM) et de l'Office de la Mer, le groupement d'intérêt public des Calanques a initié les premiers recensements de mérour et de grandes nacres dans les eaux marseillaises. Cela a suscité l'enthousiasme de nombreux plongeurs bénévoles et non scientifiques. L'opération est désormais organisée par le CODEP13. Elle permet de recueillir de nombreuses informations (population, habitat, répartition, comportement, etc.) sur les espèces emblématiques, mais vulnérables que sont le mérour brun, la grande nacre et le corb. Cela répond à un objectif essentiel du Parc national des Calanques qui est d'associer les pratiquants de sports et loisirs de nature à la démarche de connaissance et à la gestion de ce site exceptionnel.

Depuis 2013, les opérations de comptage ont lieu dans l'ensemble des eaux du cœur marin du Parc national des Calanques à Marseille, Cassis et La Ciotat. L'opération est menée avec l'aide de nombreux clubs de plongée, de plongeurs individuels, de pêcheurs sous-marins, et d'apnéistes bénévoles issus de clubs locaux et régionaux rattachés aux fédérations de la FFESSM, de la Fédération de chasse sous-marine passion et la Fédération nationale des pêcheurs sous-marins en apnée. Deux cent douze plongeurs (18 clubs représentés) ont participé à cette action dans le Parc national des Calanques en 2014. ●

EN SAVOIR PLUS



[Consulter le détail de cette expérience](#)



En matière de gouvernance, quel intérêt ce projet représente-t-il pour le Parc national des Calanques ?

En 2003, le Parc national des Calanques n'était alors qu'un projet. Plus de douze années de travail et de concertation ont été nécessaires pour aboutir à la création du Parc national des Calanques.

Au début des années 2000, les plongeurs « loisir » de la région marseillaise ont fait part de leur volonté de mettre à disposition des scientifiques et du Groupement d'Intérêt Public (GIP) des Calanques, leurs capacités d'observation du milieu naturel et ainsi œuvrer à la connaissance et à la préservation de ce territoire exceptionnel. Le travail entamé par le GIP, puis repris par la Commission environnement et biologie subaquatique 13 et le Parc national, a permis d'associer les usagers professionnels et « loisir » dans une action de science participative, de fédérer et de sensibiliser des acteurs d'horizon très divers à la protection du milieu marin : fédérations, associations, structures commerciales, plongeurs, apnéistes, pêcheurs sous-marins, scientifiques et gestionnaires. Ce projet a créé un lien partenarial fort entre le CODEP 13 et le GIP, puis le Parc national. À la création de celui-ci en 2012, ces dix années de collaboration ont consolidé l'intérêt pour le Parc national d'avoir des membres représentatifs des pratiquants de sports de nature au sein de son conseil d'administration. Actuellement le mouvement sportif occupe deux sièges, un pour les sports terrestres et un pour les sports nautiques (hors pêche). Ce dernier est logiquement représenté par un représentant local de la FFESSM qui est l'acteur historique de cette action et impliqué dans

la protection de l'environnement. Comme lors de cette expérience, il joue un rôle essentiel, pour le Parc national, de fédérateur des activités nautiques et même plus largement du mouvement sportif. Il est aussi rassembleur d'autres acteurs du territoire.

LE TÉMOIGNAGE



Anne-Laure Clément

CHARGÉE DE MISSION ACTIVITÉS EN MER, PARC NATIONAL DES CALANQUES

Ce projet a généré des échanges entre le Parc national et les pratiquants de sports de nature. Quelles sont les perspectives envisagées à l'issue de ce projet ?

Ce projet a été initié autour d'un enjeu commun : connaître et préserver ce milieu aquatique d'exception. L'objectif pour le Parc national est multiple : associer les usagers des calanques à l'observation du milieu (sciences participatives) afin de mettre en place une veille permanente, changer les comportements des sportifs et valoriser les bonnes pratiques. Ce projet monte en puissance grâce au rôle fédérateur de la FFESSM. Nous travaillons maintenant avec les plongeurs loisirs, les apnéistes et les pêcheurs sous-ma-

rins. Chaque campagne est un lieu de rencontre et d'échange entre les acteurs du territoire. Nous profitons de ces campagnes pour former les pratiquants à l'observation scientifique et aux comportements respectueux. Ces moments sont pour nous aussi l'occasion de coconstruire des outils tels que la charte de bonne pratique pour la plongée, l'apnée, la randonnée subaquatique et des plaquettes immergeables pour relever et transmettre au gestionnaire de l'AMP des observations tout le long de l'année. Les résultats des observations sont également présentés lors de soirées-débats auprès du grand public ainsi qu'aux scientifiques du groupe d'étude du mérrou.

Depuis le 19 septembre 2015, le partenariat entre le Parc national et le CODEP 13 s'est concrétisé avec la signature d'une convention qui intégrera des actions plus larges que les campagnes de comptage telles que le développement durable des activités subaquatiques.



Cette expérience très positive nous amène à poursuivre notre politique d'intégration des usagers à la conservation du milieu. Nous travaillons avec l'ensemble des acteurs des sports et loisirs de nature exerçant sur le territoire du Parc national, qu'ils soient terrestres, marins ou aériens afin de concilier pratiques durables et préservation de l'environnement. ●

EN SAVOIR PLUS



Parc national des Calanques

ACTUALITÉ

Les fédérations sportives reconnues établissements d'utilité publique

L'article 12 de l'ordonnance n° 2015-904 du 23 juillet 2015 portant simplification du régime des associations et des fondations a modifié l'article L131-8 du Code du sport. Cet article dispose désormais que « les fédérations sportives sont reconnues comme établissements d'utilité publique lorsqu'elles ont obtenu l'agrément délivré par le ministre chargé des sports et bénéficient des avantages associés à la reconnaissance d'utilité publique ».

<http://www.legifrance.gouv.fr>

AGENDA

2 et 3 novembre 2015, Chambéry (Savoie)

Premières assises nationales du vélo électrique

les-rencontres-moveyouralps.fr

ACTUALITÉ

Semaine européenne du sport

Promouvoir le sport et l'activité physique à travers l'Europe, tel est l'objectif de cette semaine dédiée au sport, composée d'événements et d'activités organisés dans vingt-huit États membres. Cette édition a été structurée autour de quatre journées thématiques (Focus day) dont une consacrée aux sports de nature et une à l'éducation à l'environnement. Un document a été publié à cette occasion, qui délivre des conseils, recommandations et exemples de bonnes pratiques à mettre en œuvre pour organiser un événement *Focus day outdoor* sur son territoire. D'une manière plus large, ces exemples peuvent être source d'inspiration pour les acteurs qui souhaitent développer la pratique sportive sur leur territoire.

ec.europa.eu



KIOSQUE

Accompagner les groupements d'employeurs dans le secteur non-marchand

Pour les 30 ans de la loi du 25 juillet 1985 relative aux groupements d'employeurs, le ministère de la Ville, de la Jeunesse et des Sports, en partenariat avec l'Agence d'ingénierie et des services pour entreprendre autrement, publie une nouvelle édition de ce guide pratique prenant en compte notamment les évolutions réglementaires. Le groupement d'employeurs dans le secteur non-marchand (sport, animation, éducation populaire) mutualise des besoins d'emplois à temps partiel et saisonnier d'associations, de clubs, ou de collectivités territoriales pour en faire des emplois à temps plein et pérennes.

www.sports.gouv.fr

Succès du 1^{er} colloque Activités physiques et sportives de nature à l'école

Du 22 au 24 septembre 2015, le colloque *Activités physiques et sportives de nature à l'école* a réuni au CREPS Rhône-Alpes (Vallon Pont d'Arc) 150 participants.

[En savoir plus sur l'événement](#)

[Découvrez les ressources sur la page dédiée au colloque](#)

